



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Pauvrete

Question écrite n° 49839

Texte de la question

M. Arsene Lux appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications sur la mise en oeuvre des chartes « Solidarite-Energie » et « Solidarite-Eau » signees le 6 novembre 1996. Ces chartes ont pour vocation de coordonner et d'ameliorer les actions des services EDF-GDF, des elus et des entreprises d'eau et d'assainissement en faveur des personnes les plus defavorisees. Elles repondent a des situations d'urgence et l'ensemble des acteurs concernes par la lutte contre la precarite souhaitent pouvoir en user dans les meilleurs delais. Il lui demande quelles sont les dispositions que le Gouvernement entend prendre pour que ces chartes soient rapidement applicables.

Données clés

Auteur : [M. Lux Arsène](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49839

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 1997, page 1485